



## CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

289, De Villemure, 2<sup>e</sup> étage, St-Jérôme (Qc.) J7Z 5J5  
Courriel : [ccsnl@videotron.ca](mailto:ccsnl@videotron.ca) site web : [www.ccsnl.org](http://www.ccsnl.org)  
Télécopieur : (450) 438-5869 Téléphone : (450) 438-4197

### **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES EXPERTISES MÉDICALES DU CCSNL**

Le conseil central des Laurentides rembourse aux syndicats les frais d'expertises médicales demandé pour la défense de dossier CNESST.

Le syndicat fait parvenir au Conseil central une copie de la demande de remboursement d'expertise médicale de la CSN et une copie du chèque ou du dépôt direct de remboursement de la CSN.

La CSN rembourse en fonction de sa politique (60% de l'expertise médicale)

Le conseil central rembourse au syndicat 35% du montant de l'expertise médicale après avoir reçu les documents demandés.